



DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE DEROGATION DE TONNAGE



DEMANDEUR

Nom et Prénom

Adresse

Tél : Fax : Mail :

ENTREPRENEUR, SOCIETE ...

Raison Sociale

Adresse

Spécialité

Voie demandée

Itinéraire emprunté par les camions sur la Commune (**Obligatoire**)

.....

.....

Type / n° d'immatriculation

Poids total à vide Poids total à charge

Nature des travaux

N° du permis de construire

Période souhaitée

Nombres de rotations

Lieu de départ des véhicules

Lieu de livraison

Fait à la Colle-sur-Loup, le.....

Le demandeur,

PS : Après avis, un arrêté municipal de Dérogation de Tonnage vous sera délivré
(Un délai incompressible de 10 jours ouvrés) – Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera refusé

Pour tous renseignements :
Madame SORBIER Marie-France
Police Municipale
13, Rue G. Clémenceau
06480 - La Colle-sur-Loup
Tél : 04.93.32.95.81 - Fax : 04.93.24.68.89
mfsorbier@mairie-lacollésurloup.fr